

Qu'est-ce qu'elle a ma gueule (de bois)?

C'est l'histoire d'un produit interdit parce qu'on lui attribuait l'effet de chasser les effets de l'alcool. Retour sur les faits. En 1998, Patrick Nicaise, patron d'une PME normande achète *Security Feel Better*, une boisson créée deux ans auparavant et présentée comme un produit à base de plantes aux vertus digestives. Jusqu'à cette date, cette boisson était vendue uniquement par correspondance. Patrick Nicaise, p-dg de la société entreprend alors d'élargir son marché notamment par la grande distribution. Ses ennuis commencent alors et dureront 9 ans sous la forme d'un bras de fer avec la DGCCRF qui entreprend diverses actions en justice sous prétexte, entre autres, de publicité mensongère, absence de vérifications scientifiques de l'efficacité du produit, etc. L'administration est à chaque fois déboutée mais ne renonce pas et obtient l'interdiction totale de commercialisation du produit en France. Le 24 février dernier, le conseil d'État tranche cependant définitivement en faveur de PPN SA. Les « petites bouteilles jaunes » de *Security* Feel Better vont pouvoir retrouver les linéaires des GMS, d'abord de celles des plus fidèles (Cora national, certains Auchan, Super U, Leclerc). Patrick Nicaise vient de conclure deux accords de distribution importants, Metro et Carrefour et d'autres sont en cours pour un référencement national, ainsi qu'avec la restauration et les cavistes.

Quid du produit lui-même, présenté par le *Figaro* comme un « *antialcool* » par sa capacité à accélérer la baisse du taux d'alcoolémie? Rendu prudent par ses avatars judiciaires, Patrick Nicaise se garde d'évoquer une telle propriété de son digestif, se contentant d'en vanter les vertus « *antigueule de bois* ». Chacun reste libre de pratiquer son test à l'issue d'un écart d'intempérance.

P.G

Tous derrière les candidats

Tout est bon en ce moment pour faire mousser les idées de son candidat ou pour critiquer celles de ses concurrents. Exemple, ce communiqué de Jean-Jack Queyranne, le président (PS) de la région Rhône-Alpes qualifiant « d'irresponsable » la décision que le gouvernement a pris d'autoriser des expérimentations d'OGM en plein champ sur trois communes de Rhône-Alpes. Après avoir dénoncé une décision violant une décision de l'assemblée régionale bannissant les OGM (on ne la savait pas investie du pouvoir de faire adopter des lois), le président de la Région conclut en disant qu'il « *souhaite apporter son entier soutien aux maires des communes concernées et souligne que le gouvernement devra assumer ses responsabilités* ». Ce qui ne mange pas de pain mais soulève deux questions: de quel soutien les maires doivent-ils bénéficier, si ce n'est, peut-être, d'une cellule d'assistance psychologique? Quant aux responsabilités que le gouvernement devra assumer, on ne voit pas très bien non plus en quoi elles consistent, si ce n'est peut-être qu'il devra protéger les champs concernés, tant le communiqué de Martin Malvy est lourd de menaces. Ce sont sans doute des questions à poser à l'imposant service de presse de la présidence de la région. Le journaliste en quête d'informations complémentaires a le choix entre les numéros de portables de pas moins de six attachés de presse.

Les anti viande ne désarment pas

Les activistes de la cause animale ne désarment pas. Plusieurs dizaines d'associations appellent à une « *Veggie Pride* », fête de la fierté végétarienne et végétalienne (sic) le samedi 19 mai 2007, à la Fontaine des Innocents, Forum des Halles à Paris.

LM